



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2023-22

Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 10
présents : 6
votants : 8

L'an **deux mil vingt trois**

Le 18 Janvier

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN** se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane PINAUD.

Date de la convocation du conseil municipal : le 31 Mai 2023

Présents : MM Stéphane PINAUD, Claude THOMAS, Mégane MONNEAU, Aurélie DELAPORTE, Véronique GAROUX, Eric BREILLACQ

Représenté(e) s : Romane HUET donne procuration à Stéphane PINAUD.
Joël RAVENEAU donne procuration à Claude THOMAS

Excusées/Absents : Pascale HUET (arrivé à 19h20), Francis KATCHATOUROFF

Secrétaire de séance : Eric BREILLACQ

OBJET : DON ASSOCIATION PECHE CALE DU BAC :

Monsieur le Maire informe que l'association de Pêche « les Brochetons Candais » souhaite aménager la cale du bac afin de libérer de la place pour mettre à l'eau leur bateau.

L'association de pêche propose de financer ces travaux suivant le devis pour la somme de 901.08€

La commune recevra le reversement du don à hauteur du devis établi pour la somme de 901.08€ et effectuera les travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte le reversement à l'association pour le compte de la Commune.

Certifie exécutoire, compte tenu de sa transmission aux services de l'état et de sa publication.

Secrétaire de séance :
Eric BREILLACQ

Fait à Candes Saint Martin

Le 13 ~~JANVIER~~ 2023

Le Maire,
Stéphane PINAUD

